



1108483105

DATE DEPOT : 2011-09-09

NUMERO DE DEPOT : 2011R085209

N° GESTION : 2009B16494

N° SIREN : 514613207

DENOMINATION : LA BANQUE POSTALE CREDIT ENTREPRISES

ADRESSE : 115 rue de Sèvres 75725 PARIS CEDEX 06

DATE D'ACTE : 2011/09/08

TYPE D'ACTE : EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

NATURE D'ACTE : CHANGEMENT DE PRESIDENTNOMINATION DE DIRECTEUR GE

Olivier Schatz

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE D'ADMINISTRATION DU 8 SEPTEMBRE 2011**

L'an deux mil onze, le 8 septembre 2011 à 9 heures 30, à la suite de la Décision du Président constatant la nomination définitive des membres et du Président du Comité d'administration, celui-ci s'est réuni au siège social de la Société.

Sont présents :

- Monsieur Philippe Bajou, Président du Comité d'administration,
- Monsieur Serge Bayard,
- Monsieur Yves Brassart,
- Monsieur Bernard Condat
- Monsieur Alain Saubole.

Assistent également à la réunion :

- Monsieur Olivier Schatz
- Monsieur Eric François
- Madame Laure Trillat qui assure le secrétariat de séance.

Le Comité d'administration réunissant la présence effective de plus de la moitié de ses membres peut valablement délibérer.

Le Président indique au Comité que Monsieur Yves Brassart vient de lui présenter sa démission de ses fonctions de Président de la Société.

Puis le Président rappelle que l'Associé unique de la Société dans sa décision du 10 mai 2011 a décidé, sous condition suspensive de l'obtention de l'agrément de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de la réalisation de l'augmentation de capital de 219 960 000 euros, la refonte des statuts. Les nouveaux statuts prévoient que la société soit dirigée par un Président Exécutif et un Directeur général et administrée par un Comité d'administration.

Le Président de la Société dans sa décision du 8 septembre 2011 a constaté la réalisation des conditions suspensives et en conséquence, la nomination des membres du Comité d'administration et de son Président.

Le Président indique au Comité qu'il appartient à celui-ci, conformément à l'article 16 des statuts, de nommer le Président Exécutif et sur proposition de celui-ci, de nommer le Directeur Général de la Société puis de leur conférer la qualité de dirigeants responsables au sens de l'article L.511-13 du Code monétaire et financier.

Le comité devra en outre, conformément à l'article 15 des statuts, créer un Comité d'audit et des risques.

I - Nomination du Président Exécutif

Le Président propose au comité de prendre acte de la démission de Monsieur Brassart de ses fonctions de Président et de nommer comme Président Exécutif de la société, Monsieur Olivier Schatz, Directeur des activités Entreprises et Professionnels de La Banque Postale.

→ *Le Comité d'administration prend acte de la démission de Monsieur Yves Brassart de ses fonctions de Président à compter de ce jour.*

→ *Après en avoir délibéré, le Comité d'administration décide à l'unanimité de nommer en qualité de Président Exécutif de la Société, Monsieur Olivier Schatz, pour une durée de 5 ans, soit jusqu'à l'issue de la première réunion du Comité d'administration qui se tiendra à compter du 8 septembre 2016.*

Monsieur Olivier Schatz remercie le comité de la confiance qu'il lui témoigne, déclare accepter les fonctions de Président Exécutif et indique en outre satisfaire à toutes les obligations requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

II - Nomination du Directeur Général

Le Président rappelle que les statuts prévoient dans leur article 16 que la société est dirigée collégalement par un Président Exécutif et un Directeur Général ce dernier étant nommé par le conseil sur proposition du Président Exécutif.

Le Président exécutif prend alors la parole et propose de nommer en qualité de Directeur Général Monsieur Eric François, Directeur des crédits spécialisés à La Banque Postale.

→ *Après en avoir délibéré, le Comité d'administration, sur proposition du Président Exécutif, décide à l'unanimité de nommer en qualité de Directeur Général de la Société, Monsieur Eric François, pour une durée de 5 ans, soit jusqu'à l'issue de la première réunion du Comité d'administration qui se tiendra à compter du 8 septembre 2016.*

Monsieur Eric François remercie le comité de la confiance qu'il lui témoigne, déclare accepter les fonctions de Directeur Général et indique en outre satisfaire à toutes les obligations requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

III - Nomination des Dirigeants responsables

Le Président expose que conformément aux dispositions de l'article L511-13 du code monétaire et financier, la détermination effective de l'orientation de l'activité de la société doit être assurée par deux personnes au moins. Il précise que ces dirigeants doivent posséder l'honorabilité et la compétence nécessaires ainsi que l'expérience adéquate à l'exercice leur fonction. Ils seront notamment en charge :

- de la détermination effective de l'orientation de la société,
- de l'information comptable et financière,
- du contrôle interne,
- de la détermination des fonds propres.

Dans ce cadre, le Président propose aux membres du comité de nommer en qualité de dirigeants responsables le Président Exécutif et le Directeur Général.

→ *Après en avoir délibéré, le Comité d'administration décide à l'unanimité de désigner, à compter de ce jour, Monsieur Olivier Schatz et Monsieur Eric François en qualité de dirigeants responsables et de personnes chargées de la détermination effective de l'orientation de l'activité de la Société au sens de l'article L.511-13 du Code monétaire et financier.*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président et un membre du Comité.